



**Lettre ouverte à l'attention
des habitants du Centre-ville**

Palaiseau, le 15 décembre 2022

Objet : Projet de transformation du Centre-ville – Informations importantes et complémentaires

Madame, Monsieur,

A travers ce courrier, nous, conseillers municipaux du groupe PALAISEAU ENSEMBLE, souhaitons attirer votre attention sur les nouveaux projets d'aménagement et d'urbanisation du Centre-Ville de Palaiseau.

Le Palaiseau Mag du mois de décembre (page 12 et 13) dévoilait les projets du maire notamment, la construction d'habitats collectifs dans les zones suivantes :

- Parking situé rue du Docteur Morère ;
- Rue des école (en lieu et place de l'école Maternelle Bara) ;
- Avenue des Alliés ;
- Rue Edouard Branly.

Pour votre information, ces projets n'ont en aucun cas été présentés lors de la consultation relative au devenir du Centre-Ville qui a fait l'objet de plusieurs réunions d'information à l'Hôtel de Ville.

Le Plan Local d'Urbanisme permet de construire dans les secteurs mentionnés ci-dessous, des immeubles de cinq étages en R4 Attique, soit l'équivalent d'un bâtiment de 5 étages. L'Opération prévue à la Gare de Palaiseau prévoit même la construction de bâtiments de 7 à 8 niveaux, par rapport au parking de la gare, à l'image des bâtiments que nous pouvons retrouver à proximité de la Gare de Massy Palaiseau.

Ces projets viennent en complément de la récente construction de :

- 70 logements rue Blaise Pascal (contre 35 prévus initialement par F. Lamy)
- 100 logements rue Tronchet (contre 70 prévus initialement par F. Lamy)

En 2014, l'équipe de Palaiseau à venir conduite par Grégoire de Lasteyrie s'était engagée à préserver la vallée de toute nouvelle construction en centre-ville.

Ces opérations s'inscrivent en complément de la piétonisation du secteur Place de la Victoire Rue de Paris, avec une modification du plan de circulation. L'impact sera significatif sur la fréquence de la circulation routière aux abords de l'avenue du 8 mai 1945, rue Carnot, Rue du Docteur Morère, Rue des Ecoles, Avenue de la République et du Boulevard Bara.



Une telle opération mérite une plus large concertation, doublée d'une étude plus sérieuse sur le plan de circulation global, y compris les circulations douces, non seulement en centre-ville, mais sur les quartiers voisins et les transits nord-sud et est-ouest.

Pour chacun des projets, il est nécessaire de prendre en compte le problème du stationnement. Des parkings souterrains seront ouverts au public, à l'image de celui situé Rue d'Auvergne. Acheté et réhabilité par la ville pour un montant de plus de 1 millions d'euros d'investissement avant de confier sa gestion à la société EFFIA dans le cadre d'une Délégation de Service public et du Parking ilot Tronchet, acheté en VEFA par la ville afin de transférer sa gestion, toujours à la société EFFIA.

Les Rapports de la société EFFIA étudié en Commission Consultatif des Services Publics Locaux (CCSPL) indique une faible utilisation des parkings souterrains par les usagers, impliquant une gestion déficitaire, ce qui entraîne un déficit pour la ville au profit de la société pour la seule année 2022.

La suppression du stationnement en surface avec la gratuité d'une demi-heure, et le soir après 19h00, au contraire des parkings souterrains payants, aura des conséquences non négligeables sur la fréquentation des commerces du centre-ville et du Ciné-Pal. A moins d'opter pour une gratuité partielle des parkings souterrains à l'instar d'autres villes comme Chatenay-Malabry ou encore Le Plessis-Robinson, option qui n'a pas été retenue par le Maire jusqu'alors.

Nous rappelons que le périmètre de constructibilité limitée, instauré par le PLU de 2018, restreignant les constructions sur le secteur UCV2 (avenue du 8 mai) arrive à échéance en 2023 et permettra le remplacement des pavillons par des immeubles.

Des opérations immobilières d'ampleur, ne peuvent pas être programmées sans aborder globalement et sérieusement les problèmes de circulation et de stationnement, l'accès aux commerces du centre-ville et l'impact sur les habitants du centre-ville.

Pour plus d'information, nous vous invitons à vous rendre sur notre nouveau site internet, disponible à l'adresse suivante : www.palaiseuensemble.com

Vous pourrez consulter le projet d'urbanisation situé avenue des Alliés (sur la page intitulée « dossiers palaisiens ») qui n'a toujours pas été rendu public par la municipalité.

Fidèlement,

Eric Houët
Conseiller Municipal Palaiseau Ensemble



Nicolas Dennielou
Conseiller Municipal Palaiseau Ensemble

